



*Ville d'Escaudain*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 8 AVRIL 2025  
CONVOCATION EN DATE DU 26 MARS 2025

DELIBERATION N° 07/03/2025

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 25

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, RISBOURG Dominique, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, PETIT Dimitri

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. BENAMARA Ali donne pouvoir à Mme. RISBOURG Dominique, M. DRELON André donne pouvoir à M. WERY Jean-Charles, M. SION Michel donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, M. GERNEZ Marc donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, Mme GUIOT Christelle donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine, M. CLOET Geoffrey donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno

Membres excusés : Mmes TRIOUX Annick, PLAYE Maryse, DI GIULIO Cécile, GALAND Mélanie

Membres absents :

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

**OBJET : Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire – Aliénation de gré à gré de biens mobiliers.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu les articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'article L. 2122-22 du C.G.C.T permet au Conseil Municipal de déléguer une partie de ses attributions au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 14/04/2020 du 10 juillet 2020 portant diverses délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant qu'afin de favoriser le réemploi de biens mobiliers, de diminuer l'empreinte environnementale, de libérer les espaces de stockage et d'abonder les recettes du budget communal, il est envisagé de mettre en vente de gré à gré les biens mobiliers inutilisés, sur un site de courtage aux enchères en ligne ;

Considérant qu'afin de simplifier et accélérer les démarches, l'article L. 2122-22 du C.G.C.T 10° permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DÉCIDE** d'ajouter à la liste des délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire prévues par la délibération précitée, et pour la durée du mandat, la décision d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à Mme. RISBOURG Dominique), DRELON André (pouvoir remis à M. WERY Jean-Charles), RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc (pouvoir remis à Mme. STIEVENARD Karine), GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle (pouvoir remis à Mme. MARCUZZI Jeannette), PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), PETIT Dimitri*

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,



Bruno SALIGOT.

La Secrétaire de séance,

STIEVENARD Karine.

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 14/04/2025

N° du bordereau d'acquiescement de transaction : 059-215902057-20250408-07\_03\_2025-DE

Date d'affichage : 18/03/2025

Le Maire,



Bruno SALIGOT.